



Vente de mon bien et dégât des eaux.

Par **Wanet**, le **06/03/2014** à **22:16**

Bonjour,

Je souhaite vendre mon appartement.

J'ai appris récemment que mes voisins du dessous avaient un dégâts des eaux. Un expert mandaté par le syndic est venu voir si cela pouvait venir de mon balcon. Ce n'est pas le cas, le problème d'eau ne vient pas de chez moi.

Néanmoins, j'ai un peu de moisissure dans le coin inférieur d'une pièce. L'expert estime que c'est lié au même problème.

J'ai donc immédiatement fait une déclaration de sinistre à mon assurance.

J'ai de potentiels acquéreurs, quel discours dois-je légalement leur tenir ? J'aimerais éviter que ça ne bloque la vente compte tenu que d'ici trois mois, le problème sera probablement résolu.

Merci pour votre aide.